

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 32, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00

Canada et Etats-Unis..... 1.50

France..... fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE,
J. MONTEUR, Directeur.

Téléphone Bell No 2802.

Téléphone Federal No. 708.

MONTREAL, 10 OCTOBRE 1890.

ACTUALITES

MM. Desjardins et Perrault, qui ont acheté cet été le stock de MM. O. & E. Hart, au marché Bonsecours, continuent les traditions du magasin et vendent toujours les plus beaux fruits du marché aux prix les plus raisonnables. Ils tiennent également les légumes, oignons, navets, patates etc, qu'ils vendent en lots à la volonté des épiciers aux prix du gros.

Notre confrère, le "New England Grocer," de Boston, contient dans son numéro du 3 octobre un compte rendu très détaillé de l'excursion au Canada des épiciers de la Nouvelle Angleterre. Le confrère déclare que les excursionnistes ont été enthousiasmés de la manière dont ils ont été reçus et qu'ils ont tous pris la résolution de revenir.

Nous pouvons les assurer, de la part des épiciers canadiens que, s'ils reviennent, ils seront encore mieux reçus car on tâchera de ne pas se laisser prendre à l'improvisiste comme cette année.

On lit dans la Gazette officielle de Québec:

"Avis est par le présent donné que Joseph Guillaume Bossé, juge de la Cour du Banc de la Reine, Siméon Lesage, député ministre des travaux publics de la province de Québec, c. e. la cité de Québec, Charles Lacaille, négociant, C. Alphonse Geoffrion, avocat, Nazaire Villeneuve et Narcisse B. Desmarreau, gentilhommes, de la cité de Montréal.

Ont l'intention de demander des lettres patentes en vertu des sections 4696 et suivantes des Statuts Révisés de la province de Québec les constituant et toutes autres personnes qui pourraient devenir actionnaires, en corps politique incorporé en vertu des dits Statuts sous le nom de "Association des terrains sans Bruit."

L'objet de la dite Compagnie est de vendre et acheter des terrains et immeubles.

Le principal bureau et la place d'affaires de la Compagnie sera en la cité de Québec, en la province de Québec.

M. Geoffrion interrogé sur la signification de ce nom bizarre; "Association des terrains sans Bruit," a répondu que les transactions devront être faites à la muette, et qu'il n'était, par conséquent pas autorisé à en parler.

L'AVENIR DU BOIS.

Des gens qui n'ont pas l'habitude de réfléchir bien longuement,

ni de regarder avec beaucoup de soin ce qui se passe autour d'eux, s'imaginent que la consommation du bois est si active qu'il n'en restera bientôt plus assez pour les besoins de l'humanité et que, par conséquent, le prix du bois de service doit augmenter jusqu'à ce que cette substance devienne un objet de luxe.

Il est bien vrai que la consommation du bois est beaucoup plus rapide, depuis quelques années, que la production naturelle, et que, par conséquent, la réserve de bois diminue. Mais nous sommes loin de l'épuisement et nous avons encore bien du chemin à faire avant que le bois nous manque; sans compter que plusieurs nations encouragent d'une manière très substantielle la sylviculture, en accordant des primes, des exemptions de taxes, etc., à ceux qui cultivent le bois.

Mais ce qui nous rassure c'est que l'usage du bois diminue et que cet article se voit remplacé dans un grand nombre d'usages, par d'autres matériaux plus durables. Le fer, l'acier, le papier maché, la terra cotta remplacent maintenant le bois dans bien des emplois dont il avait autrefois le monopole. Non seulement on remplace le bois par le fer, mais on fabrique même du bois artificiel, soit de pulpe de bois, soit de paille broyée et pressée, soit même de glaise comme le fait la Terra Cotta Lumber Co qui a ses ateliers à Maisonneuve.

On fait donc des planches et des madriers en bois artificiel, on fait des découpages et des moulures en papier maché; on fait des tables, des seaux, des cuvettes en pulpe pressée.

Mais c'est surtout dans la construction proprement dite que le bois se voit souvent forcé maintenant de céder la place au fer et à l'acier. Les solives en fer sont en usage dans toutes les grandes bâtisses.

Un des membres de la récente convention des marchands de bois Américains, à St-Louis, faisait remarquer que la demande pour le pin blanc avait considérablement diminué par suite de la substitution de plus en plus fréquente du fer pour le bois. On fait aujourd'hui des chassis de fenêtres en fer; on remplace les lattes par un treillage en fer et des plaques de tôle, de fer blanc ou même d'acier remplacent l'antique bardeau pour les couvertures, tandis que les planchers se font avec des carreaux en terra-cotta. On trouve souvent dans les journaux spéciaux des annonces vantant la supériorité des corniches en fer, des plafonds métalliques, etc.

Le principal agent du changement que nous remarquons dans l'usage respectif du bois et du fer est, sans doute, le coût relatif de l'un ou l'autre de ces matériaux par rapport à sa durée. Sur ce point, le fer a un grand avantage, car il se vend très bon marché depuis quelque temps tandis que le bois a sensiblement renchéri.

On parle de remplacer les traverses de bois de nos chemins de fer par des traverses de fer ou d'acier, et si ce changement peut s'effectuer économiquement, on aura fermé un des plus considérables débouchés du produit des forêts.

Dans nos villes, les trottoirs en

bois disparaissent graduellement pour faire place aux trottoirs en asphalte ou en ciment; on a même essayé des plaques de tôle pour cet usage. Mais si l'essai du pavage en blocs de bois de la rue Craig réussit, ce sera une compensation.

Le charbon est le combustible universel ou à peu près dans les villes où la consommation de bois de corde a diminué de moitié de puis vingt ans.

La marine marchande ne veut plus guère que des navires en fer, ce qui a ruiné l'industrie maritime de Québec au profit des localités où le fer et l'acier sont à bon marché. Le navire moderne a tout en fer, coquille, étançons, mats ponts etc, les canots de sauvetage sont en fer, en tôle ou en acier.

On pourrait allonger de plusieurs centaines la liste de ces substitutions, et le mouvement est loin d'être arrêté; quoique déjà fort sensible chez nous où le bois est à bon marché, il est beaucoup plus actif dans les pays où le bois est rare et le fer à bon marché, comme en France, en Belgique, en Allemagne, dans le sud de l'Europe, dans les états du sud de la république américaine et dans tous les états de l'Amérique Centrale et méridionale.

Il n'y a donc pas lieu de craindre l'épuisement des réserves de bois, ni le renchérissement exagéré de cet article, au moins tant que le fer sera plus profitable à employer, il y aura toujours compensation entre les matériaux dans la mesure de leur utilité respective et le sol terrestre recouvre des mines de fer inépuisables.

LES ANTILLES

Nous avons dit dans un article récent que les Antilles devraient nous fournir un débouché qui compenserait la perte du marché des Etats-Unis, et que nous devrions profiter de l'exposition de la Jamaïque pour nous ouvrir la porte du marché des Antilles.

Le groupe de grandes îles que l'on nomme les grandes Antilles n'est pas tout entier sous la domination anglaise; la plus grande, Cuba, et la plus petite Porto-Rico, appartiennent à l'Espagne et Haïti forme deux républiques indépendantes. Les possessions anglaises dans ces parages se composent outre la Jamaïque de la Trinidad, de la Barbade, des îles Bahamas, de Ste Lucie et d'un certain nombre de petites îles de quelques milles de diamètre tant dans les îles du vent (Leeward Islands) que dans les îles sous le vent (Windward Island). La population totale de ces îles est d'à peu près 1,500,000 âmes; mais si l'on y ajoute la population des Antilles espagnoles, françaises, danoises et indépendantes, on arrive à un total de près de 5,000,000 d'habitants.

Ces cinq millions de consommateurs reçoivent des Etats-Unis tous les articles nécessaires à la vie; farine, lard, saindoux, viandes de boucherie, œufs, beurre, fromage; les étoffes, cotonnades, chaussures etc, en revanche les Etats-Unis y achètent du sucre, des mélasses, du rhum, du café, des épices et des fruits.

La plupart de ses îles se trouveraient dans les conditions voulues pour profiter de l'offre de récipro-

cité attachée par le sénateur Aldrich au bill McKinley et qui s'adresse aux contrées produisant du sucre; mais il est fort probable que ni les antilles anglaises ni les françaises ne profiteront jamais de cette offre, les intérêts de la métropole, dans l'un et l'autre cas, ne pouvant permettre une discrimination à leur désavantage.

Il est un fait bien connu en économie politique, c'est que la protection, en augmentant le prix des articles protégés, empêche généralement l'exportation, de ces articles qui ne peuvent plus soutenir sur les marchés étrangers la concurrence des nations libre échangistes. Car l'exportation pour se développer, demande chez le producteur la matière première à bon marché, la main d'œuvre à bon marché et le fret à bas prix. Or le bill McKinley a pour effet dès à présent, l'augmentation du prix de toutes ces choses; donc nous pouvons en conclure qu'il nuira considérablement au commerce d'exportation des Etats-Unis.

Il s'en suit que, pour les produits que nous pourrions exporter en concurrence avec les Etats-Unis, le bill McKinley favorisera notre commerce d'exportation.

Nous ne nous occuperons pas en ce moment de l'exportation possible de nos produits manufacturés; notre industrie n'est pas d'ailleurs assez développée pour que l'exportation soit pour elle un débouché nécessaire sauf pour les tissus de coton. Nous étudierons surtout les conditions dans lesquelles nous pourrions exporter nos produits agricoles que le bill McKinley nous empêche de vendre aux Etats-Unis.

Nous vendions aux Etats-Unis notre foin, nos patates, notre orge, etc. Le foin payait \$2. par tonne, les patates 15c le minot, et malgré cela, nous exportions tout notre surplus et à des prix rémunérateurs. Aujourd'hui, il nous faudrait payer \$4. la tonne pour le foin, et 25c le minot pour les patates. Le foin à \$16. la tonne à Boston, représentait ici \$9. la tonne pour le vendeur, déduction faite de \$4.00 de fret, \$2. de droit et \$1. de commission. Aujourd'hui, il ne rapporterait plus que \$7. ici. Cherchons donc si nous ne pourrions pas faire mieux aux Antilles.

Si les Etats-Unis exportent du foin de Boston ou de New-York aux Antilles, ce foin doit coûter sur place, au moins \$16 la tonne, tandis que le nôtre vaudrait, ici \$9.00 la tonne; différence \$7.00. Admettons que le fret de Boston ou de New-York soit bien plus bas, la différence ne peut toujours pas être de \$7.00 par tonne!

Et si l'exclusion du foin canadien a pour effet d'augmenter le prix du foin aux Etats-Unis, ce serait encore une augmentation d'autant dans les avantages que nous aurions à l'exportation sur nos concurrents des Etats-Unis.

(A suivre)

LES POÊLES

Voilà un sujet d'actualité; les poêles. On a mis de côté le poêle à gaz ou à l'huile de pétrole qui avait servi pour la cuisine en été et on supporte avec plaisir une bonne attisée dans le poêle de cuisine, en attendant que l'on soit obligé de chauffer la fournaise.